

MAw

## Crédit d'investissement – Travaux de dragage au port de Cudrefin

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

### 1. PREAMBULE

Le port de Cudrefin dit le « port du Village », infrastructure essentielle pour notre commune, connaît une accumulation progressive de sédiments qui nécessite une intervention. Les relevés bathymétriques récents montrent que certaines zones présentent désormais une profondeur insuffisante pour garantir une navigation sécurisée.

En effet, actuellement, la passe d'entrée du port est obstruée et demande à être dégagée de l'amoncellement de sédiments. Ces sédiments charriés par le ruisseau *La Moilletaz* se déversent le long de l'ancienne digue pour s'accumuler, avec le temps, à l'entrée du port et, s'engouffrent même à l'intérieur de la passe.

Les fortes précipitations et les inondations de ces dernières années en sont les conséquences. Ce phénomène entraînant une diminution du tirant d'eau, et une impossibilité pour certains voiliers, à terme, de naviguer à cet endroit sans que la quille ne touche le fond.

De ce fait, le dragage de cette zone est impératif pour s'assurer qu'à l'avenir aucun bateau ne s'y échoue.

### 2. OBJET DU PREAVIS

Le crédit demandé par le présent préavis doit permettre de financer les travaux de dragage au port communal. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'entretien périodique des infrastructures portuaires et visent à :

- Restaurer la profondeur nominale du bassin portuaire
- Garantir l'accès sécurisé aux embarcations
- Préserver la qualité des installations nautiques
- Assurer la pérennité des activités portuaires

### 3. DESCRIPTION DU PROJET

La planification prévoit une exécution des travaux durant le premier trimestre 2025, afin de minimiser l'impact sur les usagers du port. Cette intervention permettra d'évacuer un volume estimé à 2050m<sup>3</sup> de sédiments avec une barge munie d'une pelle hydraulique adaptée.

Ce volume sera prélevé à l'entrée du port. Les bateaux placés dans cette zone devront être déplacés et éventuellement ceux se trouvant au bout d'estacades.

#### 4. ASPECTS FINANCIERS

Une procédure d'appel d'offres menée auprès d'entreprises spécialisées de la région et des alentours a été effectuée. Une soumission a été retenue. L'offre présentée, d'un montant total de CHF 85'300.00 TTC, est détaillée ci-après.

##### *Travaux de dragage de la passe d'entrée du port communal*

|  |            |                   |
|--|------------|-------------------|
| – <b>Installation de chantier</b> : sondage sur place, acheminement de l'inventaire par le lac, acheminement de la barge pour noyage des matériaux                                       | CHF        | 7'480.00          |
| – <b>Dragage</b> : Excavation en souille selon indications du MO, profondeur requise < 3m, chargement sur chaland noyeur   | CHF        | 56'160.00         |
| – <b>Transport des matériaux</b> : annonce de noyage aux autorités, déplacements au point de noyage le plus proche, noyage des matériaux non pollués, retour à l'emplacement des travaux | CHF        | 11'685.00         |
| – <b>Option</b> : dragage devant le ponton 1 à l'intérieur du port, évacuation du volume estimé à 250m <sup>3</sup>  | CHF        | 9'975.00          |
| – Frais divers et imprévus env. 15%  | CHF        | 12'795.00         |
| – TVA (8.1%)   | CHF        | 7'945.70          |
| <b>Total général TTC</b>   | <b>CHF</b> | <b>106'040.70</b> |

#### 5. CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

##### **Le Conseil communal de Cudrefin**

- vu le préavis municipal,
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

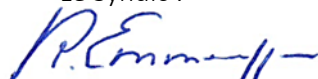
##### **Décide**

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.00 destiné à financer les travaux de dragage du port communal.
2. D'accepter la prise en charge de son financement par les liquidités communales et un amortissement sur 10 ans.
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cudrefin, le 11 octobre 2024

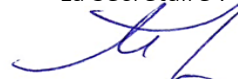
**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :**

Le Syndic :

  
R. Emmenegger



La Secrétaire :

  
A.-M. Lagger

Municipal responsable : Jean-Luc Amiet